La Nouvelle prise de Champagné et les prises Poissonnet sur un plan du Vieux marais de Champagné en 1898.

Référence du document reproduit :

- **Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. 1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898.**
  1898 : **Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898.** *(*Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais).

IVR52_20188500274NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire
Date de prise de vue : 2018

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée tous droits réservés